



POLITIQUE DU HANDICAP – LES PARTIS

POLITIQUES AU FIL DU TEMPS



Article paru dans la revue AGILE (21.11.2013)
(également disponible sous www.agile.ch/zeitschrift)

Rédigé par Emilia Pasquier et Marc Bühlmann

Année Politique Suisse

POLITIQUE DU HANDICAP – LES PARTIS POLITIQUES AU FIL DU TEMPS

Le comportement de vote des partis au sujet de la politique du handicap est un élément central pour les milieux proches des personnes handicapées. Bien que le clivage traditionnel entre la gauche et la droite semble dicter la plupart des débats, le PDC et les partis du nouveau centre, tendent à soutenir de plus en plus les revendications des milieux du handicap.

Emilia Pasquier, Marc Bühlmann, Année Politique Suisse

De plus amples informations statistiques sont disponibles sur www.anneepolitique.ch

Réfléchir à la question d'une véritable politique du handicap soulève de nombreuses interrogations pratiques, morales et économiques. Quels services l'Etat doit-il offrir aux personnes ayant des besoins spécifiques ? Qui est responsable de supporter ces coûts ? Quelles sont les limites de la solidarité ? Les partis politiques répondent à ces questions en suivant leurs propres valeurs et il est donc difficile de porter un regard objectif sur leurs positions en la matière. Le présent article pose donc une question simple : depuis la nouvelle législature de 2011, les positions des partis ont-elles évoluées au sujet de la politique du handicap ? Pour répondre à cette question, nous avons comparé le travail des partis au sein de la législature actuelle (2011-2013) avec le travail de l'ancienne législature (2007-2011 : traitée en deux demi-législatures de deux ans). Plus précisément, nous avons comparé l'intérêt que portent les partis à la politique du handicap, ainsi que le soutien exprimé envers les milieux pro-handicap lors des votations au sein du parlement national.

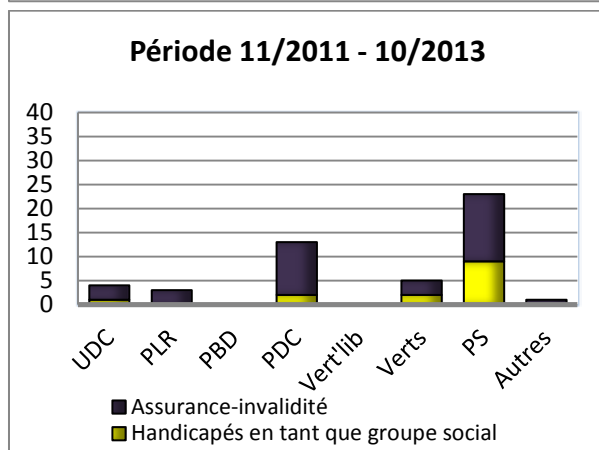
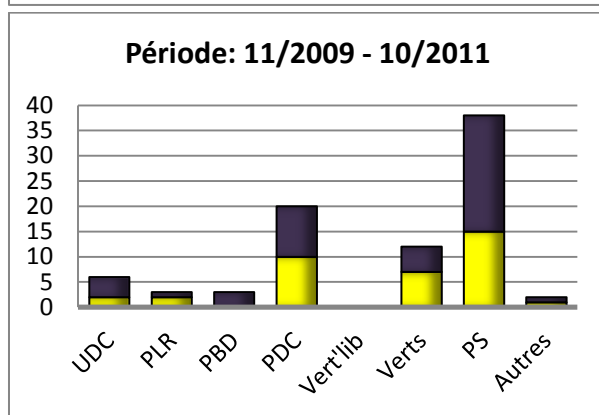
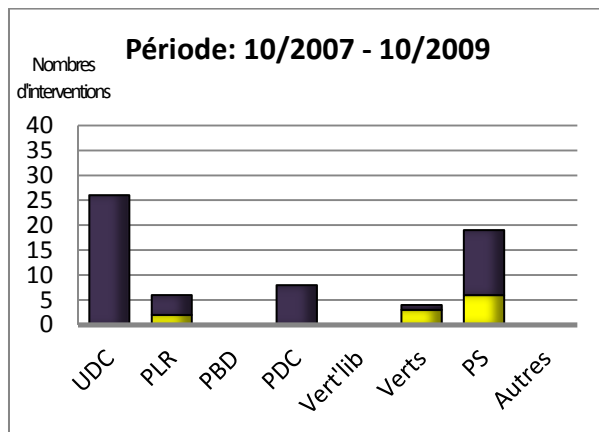
Pour ce faire, il est essentiel de comprendre ce que les partis entendent par « politique du handicap ». En parcourant les débats parlementaires, il est rapidement apparu que la politique du handicap comporte deux facettes. La première partie des objets politiques discutés se rapporte très clairement à la question de l'assurance-invalidité. Ces objets questionnent notamment la santé financière de l'AI, l'attribution et le montant des rentes. La deuxième catégorie concerne les personnes handicapées en tant que « groupe social ». On entend par là les questions relatives à l'intégration de ce groupe ou à l'aménagement d'infrastructures spécifiques au groupe. Grâce à ces deux catégories, il sera donc possible de mieux comprendre quels aspects de la politique du handicap sont mis en avant lors des débats à Berne.

EVOLUTION DE L'INTÉRÊT DES PARTIS POLITIQUES

Pour savoir quel parti thématise le plus le sujet du handicap au parlement, nous avons comptabilisé toutes les interventions parlementaires relatives à ce sujet entre 2007 et 2013. Dans l'ensemble, c'est le PS qui cherche le plus à mettre la politique du handicap sur l'agenda politique. Il comptabilise 80 interventions au total, soit loin devant le PDC (41 interventions) et l'UDC (36 interventions). En observant les trois périodes de deux ans séparément, le PS reste en tête sur deux périodes : 2009-2011 et 2011-2013. Au cours de ces deux périodes, il est suivi par le PDC et les Verts. Cependant, au cours de la première période (2007-2009), on observe que le PS est dépassé par l'UDC. Afin de comprendre l'intérêt prononcé de l'UDC lors des deux premières années de la législature de 2007, il est nécessaire de revoir le contexte de cette période. Le 27 septembre 2009, le peuple se prononçait sur le financement additionnel de l'AI par une augmentation de la TVA. Seul parti opposé à cette votation, l'UDC avait donc un intérêt certain à être présent sur ce sujet à ce moment-là. En effet, sur les 27 objets déposés par l'UDC entre 2007 et 2009, 15 l'ont été durant le mois de septembre 2009 (soit 52% des objets ; contre 13 % pour le PDC, 33% pour le PLR et 16% pour le PS dans le même mois). L'explication du résultat de l'UDC pourrait donc être liée à l'actualité politique.

Concernant la nature des interventions, le PS se différencie par son intérêt pour les personnes handicapées en tant que groupe social. Avec 30 interventions classées dans la catégorie « groupe social » sur les trois périodes, le PS est loin devant le PDC et les Verts (12 interventions chacun). Cependant, il est intéressant de noter qu'en termes relatifs, ce sont les Verts qui amènent le plus l'aspect « groupe social » au parlement. Au cours des trois périodes étudiées, 57% de leurs interventions concernent la question du handicap sous son aspect de « groupe social » (contre 27% des interventions pour le PS). Ainsi, bien que les assurances sociales soient omniprésentes

dans les débats concernant le handicap, il serait faux de déclarer que la politique du handicap est uniquement une politique des assurances sociales.



En résumé, deux points principaux peuvent être retenus de cette première partie. Premièrement, le parti qui s'engage principalement pour la politique du handicap au sens large est sans doute le parti socialiste. Deuxièmement, pour les parlementaires de droite, « politique du handicap » semble rimer avec « assurance-invalidité », alors que la gauche pondère régulièrement ses interventions avec l'aspect de groupe social. La définition de la politique du handicap semble ainsi refléter le clivage politique gauche-droite.

EVOLUTION DES POSITIONS DES PARTIS POLITIQUES

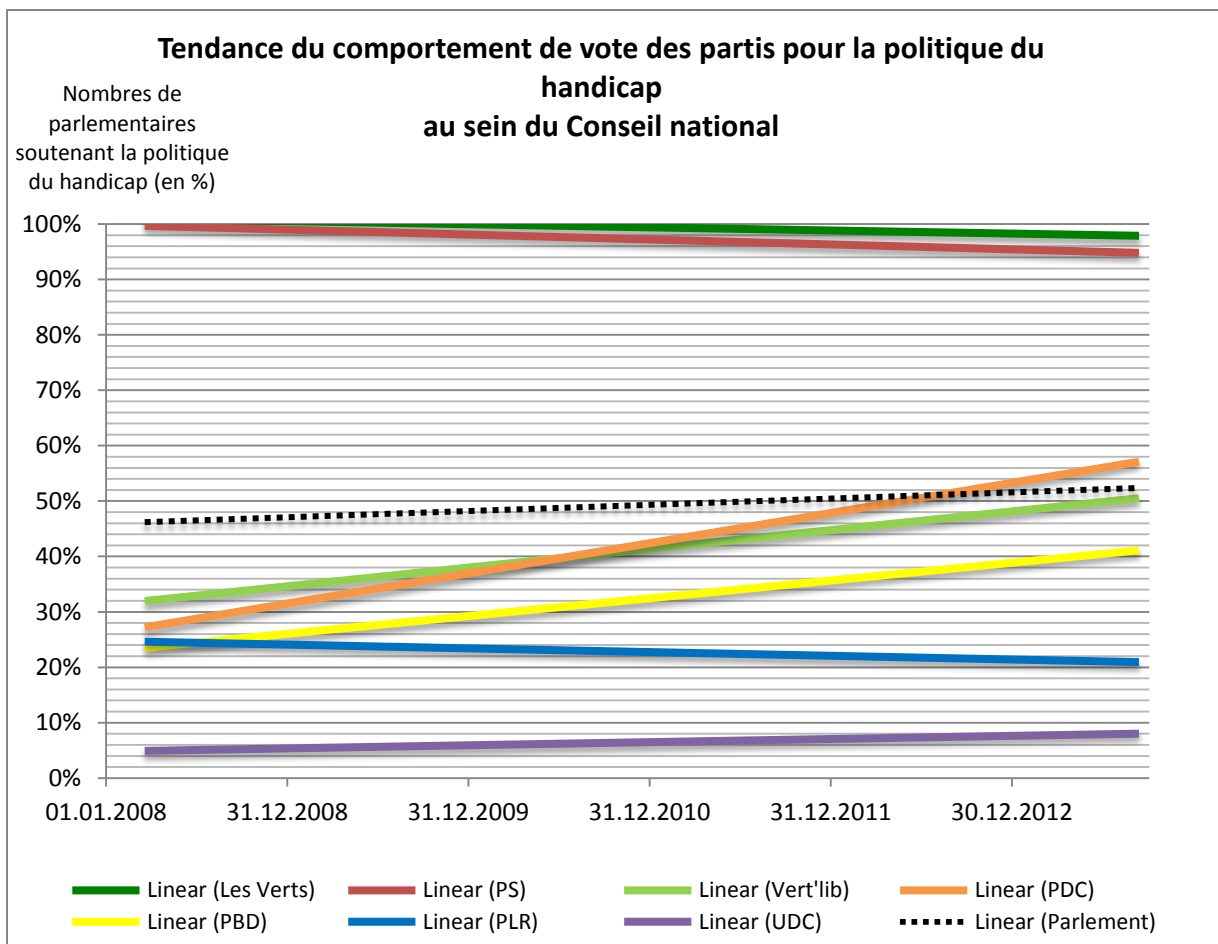
Bien que le nombre d'interventions déposées par un parti informe sur sa motivation à mettre à l'agenda le thème du handicap, il ne donne pas d'information sur la position défendue par ce même parti. En effet, une motion peut souhaiter *augmenter* ou *diminuer* l'aide aux personnes handicapées. Ainsi, un nombre élevé d'interventions parlementaires ne signifie pas nécessairement un engagement fort pour la politique du handicap. Afin de lever le voile sur la question du soutien aux personnes handicapées, nous avons analysé le

comportement des partis politiques lors des votations au Conseil national entre 2007 et 2013. Les objets sur lesquels les parlementaires se sont prononcés ont été classés en deux catégories : soit (1) favorables ou (2) défavorables aux revendications des personnes handicapées. Les interventions cherchant à couper les dépenses au sein de l'AI ou à réexaminer les rentes existantes ont par exemple été qualifiées de « défavorables ». Les résultats seront donc à lire avec prudence. En effet, bon nombre de partis soutenant des coupes dans le budget des assurances sociales argumentent que ces réexamens permettraient de rendre sa crédibilité à l'AI. Ainsi, une position « défavorable » ne signifie pas nécessairement un comportement hostile aux personnes handicapées. (Pour plus de détails sur la classification, voir www.anneepolitique.ch)

Nous avons cherché à savoir quel pourcentage des groupes parlementaires s'exprime de manière favorable aux revendications des personnes handicapées sur des objets politiques votés au Conseil national entre 2007 et 2013. En moyenne, on retrouve clairement le clivage gauche-droite. En effet, les deux partis de gauche, soit les Verts et le PS, sont très constants dans leur soutien à l'AI et aux handicapés (moyenne proche de 100% de soutien). A l'inverse, l'UDC s'oppose fréquemment aux revendications des milieux pro-handicap. Le parti agrarien a soutenu ces revendications en moyenne à 7% entre 2007 et 2013. Le reste des partis bourgeois obtient une moyenne de 23% pour le PLR, 34% pour le PBD, 43% pour les Vert'libéraux et 44% pour le PDC.

Sur le graphique, l'inclinaison des droites nous informe sur la tendance évolutive de chaque parti à soutenir les milieux proches des personnes handicapées lors des votations au Conseil national. Par exemple, une droite ayant une pente positive signifie un comportement évoluant en faveur des revendications pro-handicap. Selon le graphique, trois partis semblent avoir modifié leur position entre 2007 et 2013. Il s'agit des nouveaux partis du centre, le PBD et les Vert'libéraux, ainsi que du PDC, qui ont évolué vers un comportement de vote plus favorable à la politique du handicap. Le PDC est le parti qui connaît le plus fort changement (+26 points entre la moyenne de 2007-2009 et celle de 2011-2013). L'évolution du PDC est constante et ne semble donc pas dépendre uniquement des nouveaux parlementaires élus en 2011 (29% de votes favorables entre 2007-2009 ; 43% entre 2009-2011 et 55% entre 2011-2013). Les deux nouveaux partis, le PBD et les Vert'libéraux, enregistrent également une hausse d'environ 13 points. Ce glissement du centre vers une politique plus favorable envers les handicapés est d'autant plus intéressant que les autres partis gardent une position très stable. En effet, l'inclinaison des droites représentant l'UDC, le PLR, le PS et les Verts est quasi-nulle et aucun parti n'a subi un changement de plus de 5 points entre les moyennes de 2007 et 2013.

Ainsi, la stabilité reste le maître-mot en ce qui concerne l'évolution des comportements de vote au Conseil national: les partis de gauche soutiennent fidèlement les revendications des milieux handicapés, alors que la droite se montre constamment plus sceptique envers ces demandes. Malgré cette stabilité, il est extrêmement intéressant d'observer l'évolution du PDC et du nouveau centre, qui semble adopter un comportement de plus en plus favorable envers la politique du handicap.



Description de l'illustration : Le tableau ci-dessus comporte huit droites (une par parti et une pour le parlement). Ces droites représentent l'évolution tendancielle de la position des partis au sujet de la politique du handicap. L'axe horizontal au bas du tableau représente le temps (de 2007 à 2013). L'axe vertical représente le soutien, en pourcentage, aux revendications des handicapés.

La droite du parti des Verts se trouve en haut du graphique, soit proche du 100% de soutien. Sa pente est quasi-nulle. La droite du PS se trouve également en haut du graphique. Sa pente est légèrement plus inclinée vers le bas. Cette droite commence à 100% et se termine à 94%. Puis, viennent trois droites représentant le PDC, les Verts libéraux et le PDB. Ces trois droites ont une pente positive. La droite des Verts libéraux commence à 32%50%. La droite du PDC commence à 37% et se termine à 58%. La droite du PDC coupe donc la droite des Vert libéraux vers la fin de l'année 2010. Le PBD commence à 23% et se termine à 41%. Les deux dernières lignes concernent le PLR et l'UDC. La droite du PLR a une pente légèrement négative. Elle passe de 25% à 20%. La droite de l'UDC se situe entre 4 et 6%. Sa pente est quasi-nulle. La pente représentant le parlement se trouve à 46% et se termine à 42%. Sa pente est quasi-nulle.

BILAN

Les observations précédentes apportent donc des éléments de réponse concernant l'évolution des partis au sujet de la politique du handicap. On peut premièrement affirmer que la politique du handicap se définit de manière différente aux deux extrémités de l'échiquier politique. Pour les partis bourgeois, il s'agit d'une politique de l'assurance-invalidité, rythmée par les révisions de l'AI. Pour le PS et les Verts, les besoins des handicapés en tant que « groupe social » sont également une partie importante de leur politique envers les personnes handicapées. Cependant, pour toutes les formations politiques, « politique du handicap » rime bien avec « assurance-invalidité ».

Concernant l'évolution du parlement national, la stabilité semble primer au Conseil national entre 2007 et 2013. Ainsi, le PLR et l'UDC, tout comme les Verts et le PS, sont très stables dans leur soutien aux milieux pro-handicap. Comme observé, il est tout de même un changement à relever. Le nouveau centre, soit le PBD et les

Vert'libéraux, et le PDC affichent une réelle tendance en faveur des revendications des personnes handicapées. Il est difficile d'identifier la cause précise de changement. En effet, il peut s'agir d'un ras-le-bol des révisions de l'AI, d'une nouvelle législature plus ouverte aux revendications des personnes handicapées, d'une plus grande liberté de vote au sein de ces partis, etc. Ce qui est sûr cependant, c'est que le comportement du PDC et du nouveau centre montre une réelle tendance pro-handicap. Après le classement du deuxième volet de la 6^e révision de l'AI, il sera donc intéressant de suivre l'évolution de ces formations sur le dossier du handicap.

ANNEXES

PARTIE 1 – ÉVOLUTION DE L'INTÉRÊT DES PARTIS POLITIQUES

MÉTHODE DE RECHERCHE

Les objets analysés sont le fruit d'une recherche effectuée dans la base de données des objets parlementaires (<http://www.parlament.ch/F/DOKUMENTATION/CURIA-VISTA/Pages/default.aspx>). Trois mots-clés ont été utilisés afin d'effectuer la recherche :

- handicap* (inclus handicap, handicapé sous toutes ses formes grammaticales)
- assurance-invalidité
- AI

La recherche a été limitée à une période de six ans, soit du 21/10/2007 (date postérieure aux élections d'octobre 2011) au 21/10/2009. Les périodes ont ensuite été divisées en trois demi-législatures, soit :

- (1) 21/10/2007 - 21/10/2009 ;
- (2) 22/10/2009 - 21/10/2011
- (3) 22/10/2011 - 21/10/2013

La recherche a été effectuée en français.

LIGNES DIRECTRICES POUR LE CODAGE DES DONNÉES

1. Les objets suivant n'ont pas été retenus dans l'étude :

- Les objets parlementaires où les notions "handicap" ou "AI" n'apparaissent que dans la réponse du Conseil fédéral et non dans le texte déposé ou le déroulement du texte déposé.
- Les questions qui concernent l'aide sociale et la pauvreté.
- Les questions relatives aux prestations complémentaires (actualisation ou mode de calcul)
- Discussion sur le processus législatif et l'intégration des groupes de défense des handicapés, notamment lors des processus de consultation (p.ex. question de représentation des langues).
- Les questions concernant les frais de recours au tribunal.
- Les questions relatives à la coordination générale ou les transferts entre les assurances sociales.
- Les questions de prévoyance.
- Les questions concernant les experts actifs dans le milieu des assurances-sociales.
- Les conventions sociales signées avec d'autres pays.
- Les demandes qui lient migration et AI (ex. pas de regroupement familial en cas de rente AI ou la question "étrangers criminels et prestations sociales").
- Les questions concernant la démence.
- Les questions d'intersexualité.
- Les objets n'étant pas déposés par un groupe/député (objets du Conseil fédéral, propositions des commissions, initiatives cantonales)

2. Les objets suivant ont été retenus dans l'étude

Catégorie assurance-invalidité → AI

- Toutes les questions relatives au montant des rentes, aux abus, au financement de l'assurance-invalidité.
- Les questions concernant le prix des appareils acoustiques : polémique relatives à la cherté de ces appareils pour l'AI et pour les handicapés.
- Les questions concernant l'introduction ou l'exclusion de maladies permettant de percevoir une rente (ex. fibromyalgie).
- Les questions relatives aux contributions d'assistance (dans le cadre de l'AI).

3. Catégorie «handicapé en tant que groupe social » → H

- Les questions d'intégration sur dans le monde du travail.
- Les demandes d'infrastructures spécialisées.
- Les questions relatives au financement des institutions pour handicapés.
- Questions concernant la campagne de l'OFAS au sujet de l'AI (notamment les propos qualifiés de "blessants" pour les personnes handicapées).
- Les questions relatives aux allocations pour les parents ou les personnes qui s'occupent d'un proche, sauf si la mesure ne concerne que les malades/personnes âgées. (Contribution d'assistance: voir AI)
- Les questions relatives aux soins à domicile, sauf si la mesure ne concerne que les malades/personnes âgées.
- Les questions relatives aux entreprises sociales (entreprises centrées sur les réinsertions).

4. Les étiquettes de groupes :

- Le groupe du parlementaire ayant déposé l'intervention a été relevée.
- Les tableaux se réfèrent aux groupes parlementaires de la manière suivante : S (groupe socialiste) ; G (groupe des Verts) ; CE (groupe PDC/PEV) ; GL (groupe vert-libéral, lors de la 48^e législature, trois élus du parti Vert'libéraux faisaient partie du groupe CE. Nous avons pris en compte cette différence. Les propositions du parti Vert'libéraux sont donc prises en compte sous l'étiquette GL pour la 48^e législature) ; BD (groupe PBD) ; RL (groupe libéral-radical) ; V (groupe de l'Union démocratique du centre)

TABLEAUX DES DONNÉES

(voir page suivante)

TABEAU 1 : Objets parlementaires étudiés dans la partie 1

Numéro d'objet	Groupe	Date de dépôt	Période	Catégorie	Lien
07.5352	S	10.12.2007	1	AI	Assurance-invalidité. Conséquences du démantèlement
07.3840	V	20.12.2007	1	AI	6e révision de l'AI. Elaborer un message avant la fin 2008
07.1132	S	21.12.2007	1	AI	Etablissement d'expertises médicales à l'étranger pour l'AI
08.3174	S	20.03.2008	1	AI	Bénéfices de la BNS pour la création du fonds AI
08.5174	CE	09.06.2008	1	AI	Remboursement des frais occasionnés par une invalidité
08.3304	RL	10.06.2008	1	H	Commission consultative pour l'approbation des stratégies cantonales d'encouragement des personnes handicapées
08.3385	CE	12.06.2008	1	AI	Acquisition d'appareils acoustiques. La concurrence remplace la gestion publique
08.3374	S	12.06.2008	1	AI	Mise en œuvre de la 5e révision de l'AI au sein de l'administration fédérale
08.1062	V	13.06.2008	1	AI	AI. Dépenses excessives engendrées par les personnes affectées de troubles psychiques
08.5310	RL	22.09.2008	1	H	Les parents qui prennent à la maison leur enfant handicapé le week-end sont-ils désavantagés?
08.5260	RL	22.09.2008	1	AI	Appareils acoustiques. Miser sur la concurrence pour faire des économies
08.1086	V	22.09.2008	1	AI	Incapacité de travail et invalidité de patients souffrant de troubles psychiques
08.5326	S	29.09.2008	1	H	Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées. Ratification
08.3552	S	30.09.2008	1	H	Formuler une stratégie pour l'égalité des chances dans les études
08.3662	CE	03.10.2008	1	AI	Appareils acoustiques. Renforcer la concurrence et introduire des forfaits
08.477	CE	03.10.2008	1	AI	Remise des appareils acoustiques. Transfert dans la LAMal
08.1108	S	03.10.2008	1	AI	Liste de contrôle AI. Suspicion arbitraire discriminatoire
08.475	V	03.10.2008	1	AI	Les abus dans l'assurance-invalidité doivent cesser de peser sur les rentes AVS
08.3818	S	15.12.2008	1	H	Réinsertion professionnelle pour les personnes sourdes
08.3819	S	15.12.2008	1	H	Soins dentaires pour personnes handicapées mentales
08.3856	S	17.12.2008	1	AI	Fibromyalgie. Une vraie souffrance
08.3933	S	18.12.2008	1	AI	LAI. Participation aux frais d'assistance
09.3933	S	18.12.2008	1	AI	LAI. Participation aux frais d'assistance
08.3959	S	19.12.2008	1	AI	LAI. D'une assurance sociale à un régime policier et humiliant?
08.1138	V	19.12.2008	1	AI	Contrôle des rentes d'invalidité versées à l'étranger
09.5004	CE	09.03.2009	1	AI	Appareils auditifs. Conséquences financières de la décision du Tribunal administratif fédéral

Numéro d'objet	Groupe	Date de dépôt	Période	Catégorie	Lien
09.5071	V	09.03.2009	1	AI	Achat d'appareils auditifs par l'OFAS
09.5084	V	16.03.2009	1	AI	Acquisition d'appareils auditifs
09.3134	RL	17.03.2009	1	AI	Financement additionnel de l'AI. Votation et entrée en vigueur
09.3156	V	18.03.2009	1	AI	Marché des appareils acoustiques. Plus de concurrence, moins d'Etat
09.3218	CE	19.03.2009	1	AI	Entrée en vigueur du financement additionnel de l'AI
09.3222	G	19.03.2009	1	H	Prise en charge de l'électrosensibilité
09.3257	V	20.03.2009	1	AI	Assainissement de l'assurance-invalidité. Plan de rechange
09.3241	V	20.03.2009	1	AI	Appareils acoustiques. Achats par l'Etat
09.3368	CE	27.04.2009	1	AI	Révision de rentes AI en cours. Réglementation claire
09.3380	S	28.04.2009	1	AI	Chiens d'assistance pour handicapés moteurs
09.3405	V	29.04.2009	1	AI	Révocation des rentes AI accordées pour cause de troubles somatoformes douloureux
09.1062	G	29.04.2009	1	AI	Assurance-invalidité. Effets négatifs du principe "la réadaptation prime la rente"
09.1063	G	30.04.2009	1	H	Discrimination des handicapés dans les procédures de naturalisation
09.5211	S	02.06.2009	1	AI	Des vacances aux frais de l'AI. Vraiment?
09.3531	S	10.06.2009	1	H	Améliorer l'accès à la formation professionnelle pour tous
09.3711	G	12.06.2009	1	H	Accessibilité des bâtiments publics pour tous et soutien de la croissance économique
09.3754	CE	09.09.2009	1	AI	Réforme des prestations complémentaires à l'AVS/AI
09.3753	V	09.09.2009	1	AI	AI. La lutte contre les fraudes commises à l'étranger soulève des questions
09.3749	V	09.09.2009	1	AI	Faire toute la lumière sur les dysfonctionnements de l'assurance-invalidité
09.5352	S	14.09.2009	1	AI	Les coûts de la lutte contre la fraude dans l'AI au Kosovo
09.5367	V	14.09.2009	1	AI	Assurance-invalidité. Taux de rente
09.5390	V	14.09.2009	1	AI	AI. Faux certificats médicaux. Dénonciation de médecins
09.5389	V	14.09.2009	1	AI	AI. Proportion des nouveaux bénéficiaires de rentes provenant d'ex-Yougoslavie et de Turquie
09.5388	V	14.09.2009	1	AI	AI. Pourcentage des nouveaux bénéficiaires de rentes étrangers
09.5387	V	14.09.2009	1	AI	Comptabilisation des dettes de l'AI
09.5386	V	14.09.2009	1	AI	Dettes de l'AI envers le fonds AVS

Numéro d'objet	Groupe	Date de dépôt	Période	Catégorie	Lien
09.5385	V	14.09.2009	1	AI	Rentes AI. Catégorie 646
09.5370	V	14.09.2009	1	AI	Bénéficiaires de rentes AI à l'étranger
09.5369	V	14.09.2009	1	AI	AI. Lutte contre les abus
09.5368	V	14.09.2009	1	AI	Surassurance de certains bénéficiaires de rentes AI
09.5438	S	22.09.2009	1	H	Convention internationale sur les droits des personnes handicapées
09.3805	RL	23.09.2009	1	AI	Raisons de la baisse du nombre de nouvelles rentes AI
09.3797	RL	23.09.2009	1	AI	Assainissement de l'AI. Maintenir la pression
09.1134	V	23.09.2009	1	AI	AI. Dépenses excessives engendrées par les personnes affectées de troubles psychiques
09.485	V	24.09.2009	1	AI	Compléter l'article 17 LPGA
09.489	V	24.09.2009	1	AI	Exportation des rentes AI en parité du pouvoir d'achat
09.3918	S	25.09.2009	1	AI	Bénéfices de la vente des actions UBS en faveur de l'assurance-invalidité
09.4012	S	25.11.2009	2	H	Campagne d'affichage de l'AI. Halte à la diffamation
09.5497	CE	30.11.2009	2	H	Stopper la campagne AI de l'OFAS
09.5486	CE	30.11.2009	2	AI	Appareils auditifs. Prix arbitraires
09.5518	S	30.11.2009	2	AI	Appareils auditifs. La Comco reste passive
09.5485	V	30.11.2009	2	AI	Appareils auditifs. Mesures innovantes de l'OFAS
09.5478	V	30.11.2009	2	AI	AI. Campagne d'affichage
09.5524	G	30.11.2009	2	H	Campagne de sensibilisation blessante organisée par l'Office fédéral des assurances sociales
09.5450	G	30.11.2009	2	AI	Appareils auditifs. Base légale pour l'appel d'offres
09.4038	S	02.12.2009	2	AI	Appareils auditifs. Intervenir sur le marché pour décharger l'AI et les malentendants
09.5620	S	07.12.2009	2	AI	Trouver des solutions pour se tirer du piège constitué par les rentes AI
09.4171	CE	10.12.2009	2	AI	Appareils acoustiques. Baisser les prix en cassant le monopole des fournisseurs
09.526	CE	11.12.2009	2	H	Financement des institutions pour handicapés
09.523	CE	11.12.2009	2	H	Financement des institutions pour handicapés
09.4250	S	11.12.2009	2	H	Intégration des malades mentaux. Stratégie de l'OFAS
09.1173	V	11.12.2009	2	H	Turbulences autour de l'association PINOS dans le Jura

Numéro d'objet	Groupe	Date de dépôt	Période	Catégorie	Lien
09.4298	G	11.12.2009	2	H	Allègements fiscaux des entreprises formatrices ou qui engagent des personnes fragilisées sur le marché de l'emploi
10.5081	CE	08.03.2010	2	AI	Fourniture des appareils acoustiques. Copier le Royaume-Uni?
10.5030	CE	08.03.2010	2	AI	Statistique de l'OFAS
10.5009	S	08.03.2010	2	AI	Pressions exercées par un office cantonal d'AI
10.5043	V	08.03.2010	2	AI	Mise en œuvre de la motion Germann 09.3156.
10.3130	CE	16.03.2010	2	AI	Paralysie du marché des appareils acoustiques. Dénoncer l'accord tarifaire
10.3180	S	17.03.2010	2	H	Appartements permettant la circulation d'une chaise roulante. Rendre leur location abordable pour les bénéficiaires de prestations complémentaires
10.3179	S	17.03.2010	2	AI	Impossibilité d'exporter des rentes extraordinaires. Répercussions financières
10.3205	CE	18.03.2010	2	AI	Rentes AI. Taux élevé de bénéficiaires parmi les personnes originaires de Turquie ou d'ex-Yougoslavie
10.3204	CE	18.03.2010	2	AI	Prise en charge par l'assurance-maladie des mesures médicales actuellement remboursées par l'AI
10.3223	RL	19.03.2010	2	AI	Mise en œuvre de la motion 05.3154 "Moyens auxiliaires AI. Pour une concurrence accrue"
10.1034	S	19.03.2010	2	AI	AI. Données socioprofessionnelles des bénéficiaires
10.1049	S	02.06.2010	2	AI	Carte de légitimation reconnue au plan international pour les bénéficiaires d'une rente AI
10.3425	CE	14.06.2010	2	H	Création d'un label servant de critère d'adjudication pour les entreprises offrant des emplois de niche
10.5263	G	14.06.2010	2	H	Recrutement de personnes handicapées par l'administration fédérale
10.3496	S	17.06.2010	2	AI	AI. Réadaptation par une campagne de sensibilisation sur les maladies psychiques
10.3565	S	18.06.2010	2	AI	Les chiens-guides d'aveugles sont indispensables
10.5352	S	20.09.2010	2	AI	L'AI tient-elle une liste noire?
10.3687	V	23.09.2010	2	AI	Suppression, révision et reconsidération d'une rente AI après une expertise. Efficacité et coûts induits
10.5434	CE	27.09.2010	2	H	Intégration professionnelle pour tous?
10.5414	CE	27.09.2010	2	AI	Mesures de réadaptation prévues par la 6e révision de l'AI
10.5415	S	27.09.2010	2	H	Intégration professionnelle des personnes dont la capacité de travail est réduite
10.3699	CE	28.09.2010	2	H	Sus au terme d'invalidité
10.1093	S	29.09.2010	2	AI	Liste de médecins et d'avocats établie par l'AI
10.3755	G	29.09.2010	2	AI	Traumatisme de la colonne cervicale. Transfert des charges
10.1101	RL	01.10.2010	2	H	Accès au transport aérien pour les personnes handicapées non accompagnées

Numéro d'objet	Groupe	Date de dépôt	Période	Catégorie	Lien
10.3847	S	01.10.2010	2	H	Intégration des jeunes atteints d'un handicap. Une situation précaire
10.5465	G	06.12.2010	2	AI	Lutte contre les abus dans l'AI (1)
10.5466	G	06.12.2010	2	AI	Lutte contre les abus dans l'AI (2)
10.3933	S	08.12.2010	2	AI	Détermination du revenu hypothétique après invalidité et inégalité salariale entre femmes et hommes
10.3938	G	09.12.2010	2	H	Intégration professionnelle des invalides. Favoriser les entreprises proposant des emplois appropriés
10.5610	S	13.12.2010	2	H	Quid des patients hospitaliers souffrant d'un handicap à l'ère des GHM?
10.3951	S	13.12.2010	2	H	Réinsertion socioprofessionnelle. Centrer sur la personne pour optimiser l'action de l'Etat
10.5560	S	13.12.2010	2	AI	Efficacité de la surveillance de l'AI
10.4003	CE	15.12.2010	2	H	Réinsertion des personnes ayant une maladie psychique. Placer avant de qualifier
10.4004	CE	15.12.2010	2	AI	5e révision de l'AI. Contrôle de l'efficacité des mesures de réadaptation
10.4064	Autres	16.12.2010	2	H	Micro-crédits en faveur des bénéficiaires d'aide sociale, de l'assurance-invalidité et de l'assurance-chômage
10.4063	Autres	16.12.2010	2	AI	Coûts des procédures d'investigation et des contentieux judiciaires liés à l'AI
10.1124	S	16.12.2010	2	H	Crédit d'intégration au sein de l'administration fédérale
10.1123	S	16.12.2010	2	H	Nouvelle réadaptation de personnes ayant un handicap
10.4091	S	16.12.2010	2	AI	Vers un régime d'assurance Réadaptation et réinsertion professionnelles?
10.4109	S	17.12.2010	2	AI	6e révision de l'AI. Réinsertion. Quel rôle jouera l'administration fédérale?
11.5083	G	07.03.2011	2	H	Prévenir la maltraitance sexuelle dans les établissements accueillant des personnes handicapées
11.1009	S	09.03.2011	2	H	Lac de Constance. Tarifs différents selon la partie du lac pour les personnes lourdement handicapées et les personnes en fauteuil roulant
11.5176	S	14.03.2011	2	H	Mesure d'"économie" absurde au détriment des personnes handicapées et des personnes âgées
11.3106	BD	15.03.2011	2	AI	AVS et AI. Adoption de règles budgétaires
11.3111	S	15.03.2011	2	H	Le travail peut-il être une loi sans être un droit?
11.3113	BD	16.03.2011	2	AI	AVS et AI. Adoption de règles budgétaires
11.3235	BD	18.03.2011	2	AI	Prestations de l'AI en faveur des agriculteurs
11.1023	S	18.03.2011	2	H	Formation des interprètes en langue des signes
11.3263	S	18.03.2011	2	AI	Coordination des assurances sociales et garantie des prestations
11.3357	S	13.04.2011	2	AI	Médecine complémentaire. Prise en charge par l'AI

Numéro d'objet	Groupe	Date de dépôt	Période	Catégorie	Lien
11.3442	S	14.04.2011	2	H	Renoncer à une mesure absurde, visant prétendument à réaliser des économies au détriment des personnes handicapées et des personnes âgées
11.1033	S	14.04.2011	2	AI	Appareils acoustiques. Le contrôle de qualité est-il menacé?
11.3440	S	14.04.2011	2	AI	Dette de l'AI. Intérêt rémunérateur
11.3491	G	01.06.2011	2	H	Traité de l'OMPI pour améliorer l'accès aux livres pour les malvoyants
11.5215	S	07.06.2011	2	AI	Révision 6a de l'AI. Elargissement du champ d'application de la disposition finale
11.5226	G	07.06.2011	2	AI	Economiser dans le domaine de la formation professionnelle des jeunes ayant fréquenté une classe de l'école spéciale?
11.3647	CE	16.06.2011	2	H	Mieux tirer parti des statistiques établies dans le domaine de l'invalidité
11.3678	CE	17.06.2011	2	H	Engagement de personnes handicapées. L'administration fédérale doit montrer l'exemple
11.3786	S	14.09.2011	2	H	Enfants lourdement handicapés et leurs parents. Ne les laissons pas seuls!
11.5364	G	14.09.2011	2	H	Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées. A quand la signature et la ratification par la Suisse?
11.3869	S	28.09.2011	2	AI	Equité des expertises médicales dans l'AI
11.3959	CE	29.09.2011	2	H	Enfants handicapés. Mettre en place une aide d'urgence à domicile pour les parents
11.3900	RL	29.09.2011	2	H	Insertion professionnelle des sourds. Des efforts à faire
11.1079	S	29.09.2011	2	AI	Recours de l'OFAS contre des décisions de tribunaux cantonaux
11.4012	CE	30.09.2011	2	AI	Rente AI pour les agriculteurs souffrant d'une invalidité partielle
11.3976	S	30.09.2011	2	AI	Mise en œuvre de la e révision de l'AI. Protection des assurés
11.4006	V	30.09.2011	2	H	Prise en charge, soins et garde à domicile des enfants gravement handicapés
11.5495	S	07.12.2011	3	AI	Perspectives financières de l'AI
11.4152	S	23.12.2011	3	AI	Reprise de la dette de l'AI par la Confédération
12.3066	S	01.03.2012	3	H	Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées
12.3073	RL	05.03.2012	3	AI	Acquisition des appareils acoustiques
12.3119	CE	12.03.2012	3	AI	Prolongation du droit à l'indemnité journalière en cas de rechute lors d'une mesure de reclassement financée par l'AI
12.3128	V	12.03.2012	3	AI	Escroquerie aux assurances sociales au grand jour
12.409	CE	14.03.2012	3	AI	Contribution d'assistance. Rémunération des prestations d'aide fournies par des proches
12.1025	S	15.03.2012	3	AI	Infirmité congénitale. Diagnostic de CAPS
12.3317	S	16.03.2012	3	H	Soutien offert aux personnes atteintes d'autisme ou d'un trouble envahissant du développement

Numéro d'objet	Groupe	Date de dépôt	Période	Catégorie	Lien
12.1040	S	03.05.2012	3	AI	Traitement des intérêts moratoires en cas d'affiliation de personnes non actives déposant une demande de prestations AI
12.5205	G	30.05.2012	3	AI	Contribution d'assistance pour les personnes ayant droit à une allocation pour impotent (2)
12.5204	G	30.05.2012	3	AI	Contribution d'assistance pour les personnes ayant droit à une allocation pour impotent (1)
12.3554	CE	14.06.2012	3	H	La qualité de vie ne doit pas être un critère de sélection
12.453	S	14.06.2012	3	H	Exonération fiscale de l'indemnité forfaitaire en matière d'aide et de soins à domicile
12.3543	S	14.06.2012	3	H	Rapport sur le droit à la protection contre la discrimination
12.3602	CE	15.06.2012	3	AI	Réformer le système des prestations complémentaires à l'AVS/AI
12.3606	S	15.06.2012	3	H	Mise en oeuvre de la Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant. Examiner la création d'un organe de coordination spécialisé
12.3672	S	10.09.2012	3	H	Autisme et trouble envahissant du développement. Vue d'ensemble, bilan et perspectives
12.3677	RL	11.09.2012	3	AI	Prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI. Savoir où l'on va
12.3673	V	11.09.2012	3	AI	Prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI. Perspectives 2020
12.3793	G	26.09.2012	3	H	Formation professionnelle des jeunes handicapés
12.3897	S	27.09.2012	3	AI	Personnes non actives déposant une demande de prestations AI. Exiger une information aux salariés ou aux assurés
12.470	V	27.09.2012	3	H	Meilleur soutien pour les enfants gravement malades ou lourdement handicapés qui sont soignés à la maison
12.1101	S	28.09.2012	3	AI	Frais supplémentaires supportés par les handicapés exerçant une activité lucrative
12.3960	S	28.09.2012	3	AI	Assurance-invalidité. Les travailleurs à temps partiel sont désavantagés
12.3954	G	28.09.2012	3	H	Test prénatal de dépistage de la trisomie 21
12.4007	S	28.11.2012	3	AI	Garantir les rentes
12.5468	S	03.12.2012	3	H	Convention relative aux droits des personnes handicapées. Résultats de la consultation
12.1108	S	10.12.2012	3	AI	Entraînement auditif et linguistique. Egalité de traitement pour les patients de la Suisse italienne
12.4126	Autres	12.12.2012	3	AI	Fixation du taux d'invalidité. Abandonner la fiction pour revenir à la réalité
12.4113	S	12.12.2012	3	H	Mieux intégrer les personnes atteintes de troubles de la perception et de la communication
12.4235	S	14.12.2012	3	AI	Qualité des expertises médicales dans l'AI
12.1123	V	14.12.2012	3	AI	Santé publique. Plus de concurrence dans l'acquisition des moyens auxiliaires
13.3084	CE	14.03.2013	3	H	Base légale pour la création d'une attestation pour les enfants handicapés
13.3079	S	14.03.2013	3	H	Faire le point sur les entreprises sociales

Numéro d'objet	Groupe	Date de dépôt	Période	Catégorie	Lien
13.3124	S	20.03.2013	3	AI	La trisomie 21 n'est-elle pas une infirmité congénitale?
13.3181	S	21.03.2013	3	AI	Assurance-invalidité. Article 74 LAI, déblocage des subventions
13.3180	S	21.03.2013	3	AI	Assurance-invalidité. Application de l'article 74 LAI et contrats de prestations
13.5156	CE	03.06.2013	3	AI	Allègement des charges des assurances d'indemnités journalières au détriment de l'AI?
13.5151	CE	03.06.2013	3	AI	Problèmes dans la mise en oeuvre de la lettre circulaire AI no 299
13.5183	CE	05.06.2013	3	AI	Prise en compte des salaires perçus dans des ateliers protégés
13.5254	CE	12.06.2013	3	AI	Chiffres et scénarios de l'AI enjolivés
13.1046	CE	20.06.2013	3	AI	Accès aux prestations de l'AI
13.3516	S	20.06.2013	3	AI	Médiateur ou ombudsman en matière d'assurance-invalidité
13.3626	CE	21.06.2013	3	AI	Formation élémentaire AI et formation pratique INSOS. Fournir des données transparentes
13.3615	CE	21.06.2013	3	AI	Conditions attachées à la formation élémentaire AI et à la formation pratique INSOS
13.3641	RL	21.06.2013	3	AI	Relancer sans attendre les travaux sur les éléments techniques de la révision de l'AI
13.3659	G	21.06.2013	3	AI	Solution d'urgence pour le langage parlé complété
13.5307	CE	11.09.2013	3	AI	Révision a de l'AI. Contrôle de résultat

PARTIE 2 – EVOLUTION DES POSITIONS DES PARTIS POLITIQUES

MÉTHODE DE RECHERCHE

Les objets analysés sont le fruit d'une recherche effectuée dans la base de données des objets parlementaires (<http://www.parlament.ch/F/DOKUMENTATION/CURIA-VISTA/Pages/default.aspx>). Trois mots-clés ont été utilisés afin d'effectuer la recherche :

- handicap* (inclus handicap, handicapé sous toutes ses formes grammaticales)
- assurance-invalidité
- AI

La recherche a été effectuée en français.

La recherche s'est également limitée aux facteurs suivants :

- Etat de l'objet, uniquement :
 - o Traité au Conseil national
 - o Motion au 2e Conseil
 - o Donné suite
 - o Traité aux deux Conseils
 - o Liquidé à partir du 21/10/2007
- Type d'objet pris en compte:
 - o Message du Conseil fédéral
 - o Initiative parlementaire
 - o Initiative déposée par un canton
 - o Motion
 - o Postulat

La recherche a été limitée au Conseil national, qui est le seul Conseil à consigner les votes des parlementaires. Les objets retenus sont ceux sur lequel le parlement a voté entre le 21/10/2007 (date postérieure aux élections d'octobre 2011) au 21/10/2009.

LIGNES DIRECTRICES POUR LE CODAGE DES DONNÉES

1. Les objets suivant n'ont pas été retenus dans l'étude :

- Les votes finaux/sur l'ensemble lorsque des amendements sont proposés (risque de comportement stratégique)
- Les questions relevant purement de la relation AVS/AI
- Les questions concernant des périodes/dates
- La demande de libéralisation pour les appareils auditifs
- Les questions de forme

2. Les objets suivant ont été retenus dans l'étude

Catégorie « favorable aux revendications des milieux pro-handicap » → 1

- Les propositions visant à mieux intégrer les personnes handicapées.
- Les propositions visant une amélioration des infrastructures pour les personnes handicapées.
- Les propositions visant à renflouer les caisses de l'AI et ce, sans condition.

Catégorie « défavorable aux revendications des milieux pro-handicap » → 0

- Les mesures visant à réduire les rentes
- Les mesures visant à réexaminer les rentes (Suisse et étranger)
- Les mesures demandant un assainissement de l'AI
- Les mesures qui présupposent une non-confiance dans le fonctionnement de l'AI ou un laxisme dans l'attribution des rentes

3. Les étiquettes de groupes :

- Le groupe du parlementaire ayant déposé l'intervention a été relevée.
- Les tableaux se réfèrent aux groupes parlementaires de la manière suivante : S (groupe socialiste) ; G (groupe des Verts) ; CE (groupe PDC/PEV) ; GL (groupe vert-libéral, lors de la 48^e législature, trois élus du parti Vert'libéraux faisaient partie du groupe CE. Nous avons pris en compte cette différence. Les propositions du parti Vert'libéraux sont donc prises en compte sous l'étiquette GL pour la 48^e législature) ; BD (groupe PBD) ; RL (groupe libéral-radical) ; V (groupe de l'Union démocratique du centre)

Attention, si plusieurs votes concernent un article de loi, chaque vote est étudié séparément. Ainsi, si le premier vote sur un article a met en concurrence une proposition x et y. S'il n'est pas possible de déterminer une position « favorable » entre x et y, le vote n'est pas retenu dans l'étude. Cependant, si pour le même article a, le vote suivant met en concurrence deux proposition x et z. En supposant que x soit clairement plus favorable que z, le vote sera pris en compte. Ainsi, les différents concernant le même article sont traités de manière totalement autonome.

TABLEAUX DE DONNÉES

Les deux tableaux ci-dessous représentent les données utilisées pour l'étude. Le tableau 2 classe les objets politiques dans les catégories « favorables » ou « défavorables » aux revendications des milieux proches des personnes handicapées.

TABLEAU 2 : Classification des votes suivant leur soutien aux revendications des milieux pro-handicap

Numéro de vote	Favorable (si vote positif)	Lien et titre de l'objet <i>Signification du vote positif¹</i>
48.2-0446	1	05.053 : AI. Financement additionnel <i>Entrée en matière</i>
48.2-0447	1	05.053 : AI. Financement additionnel <i>Refuser de renvoyer le projet 1 (financement additionnel)</i>
48.2-0449	0	05.053 : AI. Financement additionnel <i>Refuser de renvoyer le projet 2 (assainissement de l'AI)</i>
48.2-0456	0	05.053 : AI. Financement additionnel <i>Refuser l'augmentation plus importante afin de renflouer l'AI</i>
48.2-0499	0	05.053 : AI. Financement additionnel <i>Refuser un prêt de Confédération à l'AI si l'AI ne peut pas couvrir ses dépenses</i>
48.7-1825	0	06.3669 : Engager une 6e révision afin de remédier au déficit structurel de l'AI <i>Limiter les dépenses de l'AI</i>
48.8-2225	1	07.3543 : Gestion de la santé au sein de la Confédération <i>Meilleure intégration des personnes handicapées à la Confédération</i>
48.8-2242	1	08.477 : Remise des appareils acoustiques. Transfert dans la LAMal <i>Refuser que l'achat d'appareil auditifs passe de AI à la LAMal</i>
48.9-2574	1	08.3174 : Bénéfices de la BNS pour la création du fonds AI <i>Bénéfices de la BNS pour la création du fonds AI</i>
48.9-2578	1	08.3374 : Mise en œuvre de la 5e révision de l'AI au sein de l'administration fédérale <i>Mise en œuvre, part. l'intégration</i>
48.11-2865	1	09.3711 : Accessibilité des bâtiments publics pour tous et soutien de la croissance économique

¹ L'étiquette « favorable » ou « défavorable » se rapporte à un vote positif sur l'objet concerné. Ainsi, voter « oui » à l'objet « *Refus de couper les rentes* » signifie que le vote est favorable.

Numéro de vote	Favorable (si vote positif)	Lien et titre de l'objet Signification du vote positif¹
		<i>Accessibilité des bâtiments publics</i>
48.11-2894	1	07.3609 : Rétablir la liberté thérapeutique et le libre choix dans le cas des infirmités congénitales et des enfants invalides <i>Choix thérapeutique pour les infirmités congénitales</i>
48.11-2896	0	07.3677 : Révision extraordinaire des rentes de l'assurance-invalidité <i>Révisions des rentes pour les ressortissants des pays d'Ex-Yougoslavie</i>
48.11-2897	0	07.3685 : Assurance-invalidité. Responsabilité des médecins complaisants <i>Responsabilité des médecins qui établissent des dossiers AI objectivement non-défendables</i>
48.11-2940	0	07.422 : Loi sur l'égalité de traitement <i>Refuser une loi sur l'égalité de traitement</i>
48.13-3721	1	09.4298 : Allègements fiscaux des entreprises formatrices ou qui engagent des personnes fragilisées sur le marché de l'emploi <i>Allègement fiscaux pour entreprises sociales</i>
48.13-3761	1	07.427 : Eliminer les discriminations pouvant frapper les handicapés non propriétaires de l'immeuble auquel ils doivent accéder <i>Contre les discriminations touchant les handicapés non propriétaires</i>
48.15-4542	1	09.526 : Financement des institutions pour handicapés <i>entrée en matière</i>
48.15-4543	1	09.526 : Financement des institutions pour handicapés <i>Vote sur l'ensemble</i>
48.15-4548	1	09.3977 : Assurance-invalidité. Infirmités congénitales après 20 ans <i>Garantir l'accès au soin après 20ans pour les infirmités congénitales</i>
48.15-4549	0	09.3977 : Assurance-invalidité. Infirmités congénitales après 20 ans <i>Refuser de supprimer la limite d'âge afin d'avoir droit aux traitements (refus d'allonger le droit au traitement)</i>
48.16-4747	1	07.451 : Assurance-invalidité. Infirmités congénitales après 20 ans <i>Refus de réexaminer des cas AI</i>
48.16-4749	1	09.489 : Exportation des rentes AI en parité du pouvoir d'achat <i>Refus de revoir les rentes en fonction du pouvoir d'achat</i>
48.16-4872	0	10.032 : 6e révision de l'AI. Premier volet <i>Ne pas entrer en matière sur la 11e révision (raisons clairement économiques)</i>
48.16-4873	0	10.032 : 6e révision de l'AI. Premier volet <i>Refus de renvoi au Conseil Fédéral si pas de mesures d'intégration supplémentaire</i>
48.16-4875	0	10.032 : 6e révision de l'AI. Premier volet <i>Refus, en cas de faute, de fixer la rente en fonction de la situation financière de l'assuré et non de son degré de faute</i>
48.16-4876	0	10.032 : 6e révision de l'AI. Premier volet <i>Refus de ne pas tenir du tout du degré de la faute</i>
48.16-4877	0	10.032 : 6e révision de l'AI. Premier volet <i>Refus de ne pas toucher aux prestations complémentaires</i>
48.16-4878	1	10.032 : 6e révision de l'AI. Premier volet <i>Refus de ne pas offrir d'aide supplémentaire si l'assuré est réinséré uniquement sur le marché secondaire du travail</i>
48.16-4879	0	10.032 : 6e révision de l'AI. Premier volet <i>Refus d'une prise en charge illimitée des soins</i>
48.16-4880	1	10.032 : 6e révision de l'AI. Premier volet <i>Imposer des quotas pour les entreprises</i>

Numéro de vote	Favorable (si vote positif)	Lien et titre de l'objet Signification du vote positif¹
48.16-4882	1	10.032 : 6e révision de l'AI. Premier volet <i>Imposer des quotas pour les entreprises</i>
48.16-4883	0	10.032 : 6e révision de l'AI. Premier volet <i>Introduire le placement à l'essai : la minorité argumente l'assuré sera obligé de choisir un travail qui ne lui convient pas forcément</i>
48.16-4914	0	10.032 : 6e révision de l'AI. Premier volet <i>Refus d'accorder de meilleures conditions pour profiter d'une rente si problèmes après une réadaptation</i>
48.16-4915	1	10.032 : 6e révision de l'AI. Premier volet <i>Refus d'une déduction des allocations pour enfants des rentes AI</i>
48.16-4916	1	10.032 : 6e révision de l'AI. Premier volet <i>Refus de réduire les allocations pour impotents qui sont dans des institutions</i>
48.16-4917	0	10.032 : 6e révision de l'AI. Premier volet <i>Refus d'une contribution d'assistance (CA) pour tous les handicapés</i>
48.16-4918	1	10.032 : 6e révision de l'AI. Premier volet <i>1/3 de la CA pour les proches, et non aucune CA</i>
48.16-4919	0	10.032 : 6e révision de l'AI. Premier volet <i>Refus d'élargir la CA aux organisations</i>
48.16-4920	1	10.032 : 6e révision de l'AI. Premier volet <i>1/3 de la CA pour les proches, et non aucune CA</i>
48.16-4921	1	10.032 : 6e révision de l'AI. Premier volet <i>Refus d'accorder une CA seulement si une CA peut éviter un placement</i>
48.16-4923	0	10.032 : 6e révision de l'AI. Premier volet <i>L'office AI peut contacter l'autorité compétente en cas de doute sur la capacité à conduire d'un rentier</i>
48.16-4927	0	10.032 : 6e révision de l'AI. Premier volet <i>Refus d'augmenter la limite du non-réexamen de la rente</i>
48.16-4926	0	10.032 : 6e révision de l'AI. Premier volet <i>Refus de supprimer le réexamen des rentes (p.ex. troubles somatoformes)</i>
48.16-4941	0	07.427 : Eliminer les discriminations pouvant frapper les handicapés non propriétaires de l'immeuble auquel ils doivent accéder <i>Refus d'éliminer les discriminations</i>
48.17-5104	1	10.032 : 6e révision de l'AI. Premier volet <i>créer une commission pour la discussion entre les partenaires sociaux</i>
48.20-6485	1	11.3357 : Médecine complémentaire. Prise en charge par l'AI <i>Médecine complémentaire. Prise en charge par l'AI</i>
48.20-6486	1	11.3442 : Renoncer à une mesure absurde, visant prétendument à réaliser des économies au détriment des personnes handicapées et des personnes âgées <i>Renoncer aux économies</i>
49.5-7942	1	10.3938 : Intégration professionnelle des invalides. Favoriser les entreprises proposant des emplois appropriés <i>Favoriser les entreprises sociales</i>
49.6-8350	0	11.030 : 6e révision de l'AI. Deuxième volet <i>Entrée en matière (6e révision, coupures dans les rentes)</i>
49.6-8351	0	11.030 : 6e révision de l'AI. Deuxième volet <i>Refus d'une proposition de non-entrée en matière que les mesures de réadaptation ne sont pas clairement définies</i>
49.6-8353	0	11.030 : 6e révision de l'AI. Deuxième volet <i>Refus mieux protéger les employés en réinsertion</i>

Numéro de vote	Favorable (si vote positif)	Lien et titre de l'objet Signification du vote positif¹
49.6-8354	1	11.030 : 6e révision de l'AI. Deuxième volet <i>Refus de limiter les mesures de réinsertion</i>
49.6-8355	0	11.030 : 6e révision de l'AI. Deuxième volet <i>Refus de limiter des remboursements</i>
49.6-8356	0	11.030 : 6e révision de l'AI. Deuxième volet <i>Refus d'octroyer une rente complète à partir de 70% (versus 80%) d'invalidité</i>
49.6-8357	0	11.030 : 6e révision de l'AI. Deuxième volet <i>Refus de faciliter l'accès à l'aide indirecte</i>
49.6-8358	1	11.030 : 6e révision de l'AI. Deuxième volet <i>Refus d'instaurer un système de rentes linéaire</i>
49.6-8359	0	11.030 : 6e révision de l'AI. Deuxième volet <i>Refus d'octroyer une rente complète à partir de 70% (versus 80%) d'invalidité</i>
49.6-8361	0	11.030 : 6e révision de l'AI. Deuxième volet <i>Refus de supprimer les coupures dans les rentes des 50ans et moins</i>
49.6-8363	0	11.030 : 6e révision de l'AI. Deuxième volet <i>Refus de ne pas adapter les rentes au pouvoir d'achats (pour les rentes d'enfants résidant à l'étranger)</i>
49.6-8364	1	11.030 : 6e révision de l'AI. Deuxième volet <i>Refus de réduire le soutien financier aux associations pro-handicap</i>
49.6-8366	1	11.030 : 6e révision de l'AI. Deuxième volet <i>Refus de limiter uniquement les dépenses de l'AI en cas de dettes</i>
49.6-8368	0	11.030 : 6e révision de l'AI. Deuxième volet <i>Refus que la Confédération (et non l'AI) paie les intérêts de la dette AI</i>
49.6-8369	1	11.030 : 6e révision de l'AI. Deuxième volet <i>Introduction de quotas pour les entreprises</i>
49.6-8407	1	12.3543 : Rapport sur le droit à la protection contre la discrimination <i>Protection contre la discrimination</i>
49.9-8881	0	11.030 : 6e révision de l'AI. Deuxième volet <i>Refus d'octroyer une rente complète à partir de 70% (versus 80%) d'invalidité</i>
49.9-8882	1	11.030 : 6e révision de l'AI. Deuxième volet <i>Refus d'adapter adapter les rentes au pouvoir d'achat pour les enfants</i>
49.9-8884	1	11.030 : 6e révision de l'AI. Deuxième volet <i>Refus de limiter uniquement les dépenses de l'AI en cas de dettes</i>
49.9-9022	1	11.030 : 6e révision de l'AI. Deuxième volet <i>Octroyer une rente complète à partir de 70% (versus 80%) d'invalidité</i>
49.9-9090	1	12.100 : Personnes handicapées. Convention <i>Signature de la Convention de l'ONU</i>
49.9-9091	1	12.100 : Personnes handicapées. Convention <i>Signature de la Convention de l'ONU</i>
49.10-9226	1	11.3959 : Enfants handicapés. Mettre en place une aide d'urgence à domicile pour les parents <i>Mesures pour aider les enfants handicapés</i>
49.10-9234	1	11.4012 : Rente AI pour les agriculteurs souffrant d'une invalidité partielle <i>Mesures pour aider les agriculteurs invalides</i>
49.10-9254	1	12.3119 : Prolongation du droit à l'indemnité journalière en cas de rechute lors d'une mesure de reclassement financée par l'AI <i>Prolongation du droit à l'indemnité journalière en cas de rechute</i>

Le troisième tableau représente le soutien des groupes parlementaires lors de chaque votation au Conseil national. Il est à noter que les parlementaires étant absents lors du vote ne sont pas comptabilisés dans le calcul du pourcentage. Deuxièmement, les parlementaires s'étant abstenus ne sont également par présent dans le pourcentage. La raison est la suivante: l'abstention peut être interprétée comme une indifférence, mais également comme un refus de suivre l'avis du parti. Comme il est trop difficile d'interpréter l'abstention, le pourcentage de vote positif par groupe parlementaire est le suivant :

$$\text{Pourcentage } V_g(1) = \frac{V_g(1)}{V_g(0) + V_g(1)} * 100$$

,où $V_g(1)$ représente le nombre de vote favorable par groupe (g) et $V_g(0)$ représente le nombre de vote défavorable par groupe.

TABLEAU 3 : Soutien des groupes aux revendications des milieux handicapés

Numéro de vote	Date de vote au CN	%V _S (1)	%V _{VERT} (1)	%V _{CE} (1)	%V _{GL} (1)	%V _{BD} (1)	%V _{RL} (1)	%V _V (1)	%V _{PARL} (1)
48.2-0446	18.03.2008 12:25	100%	100%	100%	100%	²	78.57%	3.33%	80.32%
48.2-0447	18.03.2008 12:26	100%	100%	100%	100%		78.57%	3.33%	80.32%
48.2-0449	18.03.2008 12:55	100%	100%	0%	0%		0%	0%	33.33%
48.2-0456	19.03.2008 12:17	100%	100%	0%	0%		0%	0%	33.33%
48.2-0499	19.03.2008 12:36	100%	100%	6.67%	0%		0%	0%	34.44%
48.7-1825	09.03.2009 21:42	100%	100%	100%	100%	80%	97.06%	0%	82.44%
48.8-2225	30.04.2009 10:52	100%	100%	0%	0%	0%	0%	0%	28.57%
48.8-2242	30.04.2009 12:54	97.06%	100%	0%	0%	0%	0%	15.22%	30.33%
48.9-2574	11.06.2009 18:47	100%	100%	3.57%	0%	0%	0%	0%	29.08%
48.9-2578	11.06.2009 18:50	100%	100%	3.57%	0%	0%	0%	0%	29.08%
48.11-2865	15.09.2009 11:39	100%	100%	0%	0%	0%	0%	0%	28.57%
48.11-2894	16.09.2009 18:46	100%	100%	0%	100%	50%	3.85%	2.17%	50.86%
48.11-2896	16.09.2009 18:47	100%	100%	56.52%	100%	50%	56%	0%	66.07%
48.11-2897	16.09.2009 18:48	100%	100%	51.85%	100%	75%	81.48%	0%	72.62%
48.11-2940	21.09.2009 18:42	100%	100%	11.11%	0%	0%	0%	0%	30.16%
48.13-3721	10.03.2010 09:49	36.36%	100%	79.31%	100%	80%	16.67%	89.66%	71.71%
48.13-3761	15.03.2010 17:07	100%	100%	82.76%	100%	75%	21.43%	0%	68.46%
48.15-4542	28.09.2010 09:42	100%	100%	92.59%	100%	100%	26.92%	8.77%	75.47%
48.15-4543	28.09.2010 09:44	100%	100%	89.29%	100%	100%	35.71%	15.79%	77.26%
48.15-4548	28.09.2010 10:54	100%	100%	96.30%	100%	100%	100%	78.95%	96.46%
48.15-4549	28.09.2010 10:55	100%	95.24%	7.41%	0%	0%	3.57%	0%	29.46%

² Le parti du PBD a été créé en novembre 2008.

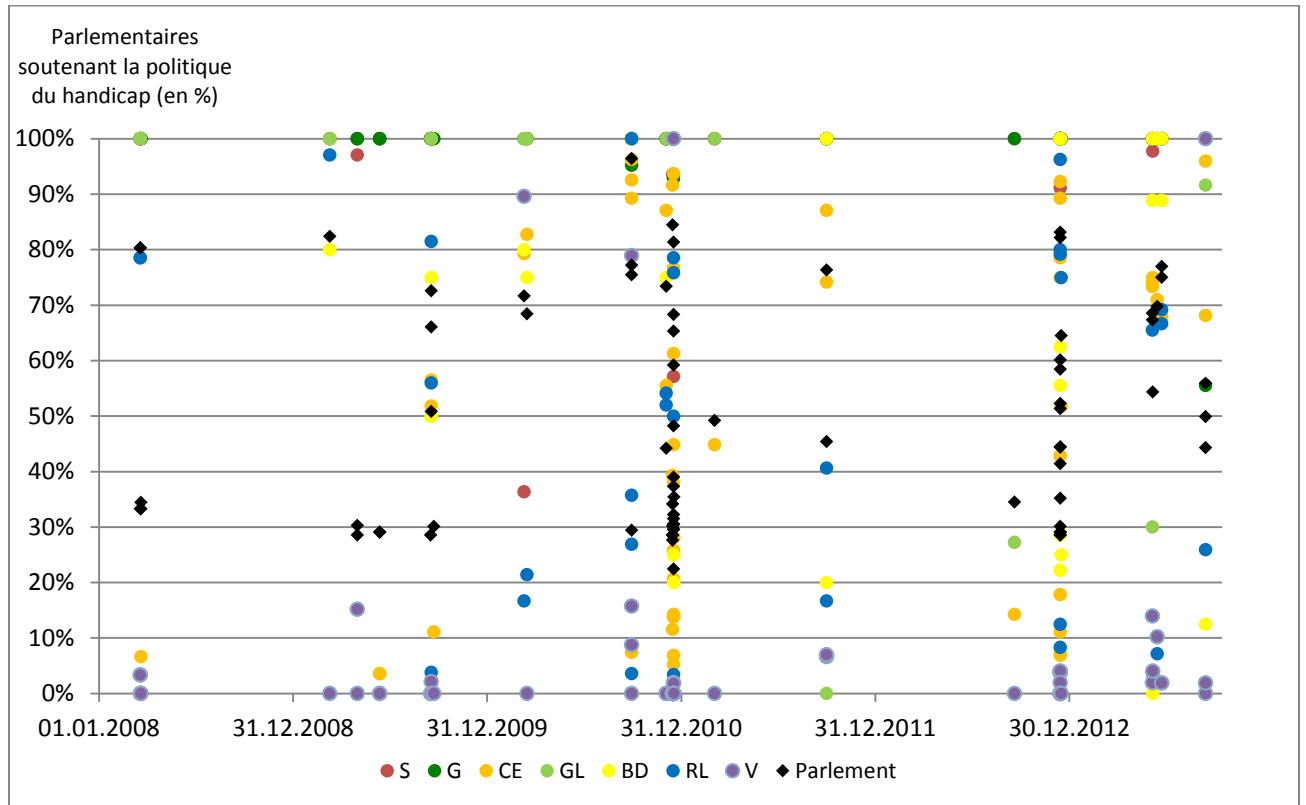
Numéro de vote	Date de vote au CN	%V _S (1)	%V _{VERT} (1)	%V _{CE} (1)	%V _{GL} (1)	%V _{BD} (1)	%V _{RL} (1)	%V _V (1)	%V _{PARL} (1)
48.16-4747	02.12.2010 12:42	100%	100%	87.10%	100%	75%	52%	0%	73.44%
48.16-4749	02.12.2010 12:45	100%	100%	55.56%	0%	0%	54.17%	0%	44.25%
48.16-4872	14.12.2010 10:57	93.55%	100%	0%	0%	0%	0%	0%	27.65%
48.16-4873	14.12.2010 10:58	100%	100%	0%	0%	0%	0%	0%	28.57%
48.16-4875	14.12.2010 12:06	100%	100%	0%	0%	0%	0%	0%	28.57%
48.16-4876	14.12.2010 12:07	100%	100%	0%	0%	0%	0%	0%	28.57%
48.16-4877	14.12.2010 12:08	100%	100%	39.29%	0%	0%	0%	0%	34.18%
48.16-4878	14.12.2010 12:38	100%	100%	91.67%	100%	100%	100%	0%	84.52%
48.16-4879	14.12.2010 12:39	100%	100%	11.54%	0%	0%	0%	0%	30.22%
48.16-4880	16.12.2010 08:55	100%	100%	5.26%	0%		50%	100%	59.21%
48.16-4882	16.12.2010 08:57	100%	100%	37.93%	100%	0%	0%	0%	48.28%
48.16-4883	16.12.2010 09:34	57.14%	100%	0%	0%	0%	0%	0%	22.45%
48.16-4914	16.12.2010 10:27	100%	100%	13.79%	0%	0%	0%	0%	30.54%
48.16-4915	16.12.2010 10:53	100%	100%	76.67%	0%	100%	78.57%	1.96%	65.31%
48.16-4916	16.12.2010 11:48	100%	100%	44.83%	0%	25%	3.45%	0%	39.04%
48.16-4917	16.12.2010 11:49	100%	100%	20.69%	0%	0%	0%	0%	31.53%
48.16-4918	16.12.2010 11:50	100%	100%	76.67%	100%	100%	0%	1.79%	68.35%
48.16-4919	16.12.2010 11:51	100%	100%	13.79%	0%	0%	0%	0%	30.54%
48.16-4920	16.12.2010 11:52	100%	100%	61.29%	0%	0%	0%	0%	37.33%
48.16-4921	16.12.2010 11:53	100%	100%	93.75%	100%	100%	75.86%	0%	81.37%
48.16-4923	16.12.2010 12:36	100%	92.86%	14.29%	0%	0%	0%	0%	29.59%
48.16-4927	16.12.2010 16:31	100%	100%	25.81%	0%	0%	0%	0%	32.26%
48.16-4926	16.12.2010 16:33	100%	100%	6.90%	0%	0%	0%	0%	29.56%
48.16-4941	17.12.2010 09:35	100%	100%	28.13%	0%	20%	0%	0%	35.45%
48.17-5104	03.03.2011 11:49	100%	100%	44.83%	100%	0%	0%	0%	49.26%
48.20-6485	30.09.2011 09:24	100%	100%	87.10%	100%	100%	40.63%	6.67%	76.34%
48.20-6486	30.09.2011 09:25	100%	100%	74.19%	0%	20%	16.67%	7.02%	45.41%
49.5-7942	17.09.2012 21:38	100%	100%	14.29%	27.27%	0%	0%	0%	34.51%
49.6-8350	12.12.2012 12:24	100%	100%	3.70%	0%	0%	0%	0%	29.10%
49.6-8351	12.12.2012 12:25	100%	100%	3.85%	0%	0%	0%	0%	29.12%
49.6-8353	12.12.2012	100%	100%	7.14%	100%	0%	0%	3.85%	44.43%

Numéro de vote	Date de vote au CN	%V _S (1)	%V _{VERT} (1)	%V _{CE} (1)	%V _{GL} (1)	%V _{BD} (1)	%V _{RL} (1)	%V _V (1)	%V _{PARL} (1)
	15:17								
49.6-8354	12.12.2012 15:18	91.11%	100%	75%	0%	0%	96.30%	3.85%	52.32%
49.6-8355	12.12.2012 15:19	100%	100%	42.86%	0%	0%	0%	3.85%	35.24%
49.6-8356	12.12.2012 15:56	100%	100%	89.29%	0%	62.50%	3.85%	4%	51.38%
49.6-8357	12.12.2012 15:58	100%	100%	6.90%	0%	0%	0%	3.92%	30.12%
49.6-8358	12.12.2012 17:17	100%	100%	96.30%	100%	100%	79.17%	0%	82.21%
49.6-8359	12.12.2012 17:17	100%	100%	78.57%	100%	22.22%	8.33%	0%	58.45%
49.6-8361	12.12.2012 17:19	100%	100%	17.86%	0%	55.56%	12.50%	4.08%	41.43%
49.6-8363	12.12.2012 17:49	100%	100%	0%	0%	0%	0%	0%	28.57%
49.6-8364	12.12.2012 18:16	100%	100%	100%	100%	100%	80%	2%	83.14%
49.6-8366	12.12.2012 19:03	100%	100%	92.31%	100%	28.57%	0%	0%	60.13%
49.6-8368	12.12.2012 19:05	100%	100%	0%	0%	0%	0%	0%	28.57%
49.6-8369	12.12.2012 19:06	100%	100%	11.11%	100%	0%	0%	0%	44.44%
49.6-8407	14.12.2012 09:35	100%	100%	51.72%	100%	25%	75%	0%	64.53%
49.9-8881	04.06.2013 08:56	100%	100%	73.33%	100%	88.89%	3.70%	14%	68.56%
49.9-8882	04.06.2013 09:12	100%	100%	74.07%	30%	100%	65.52%	1.96%	67.36%
49.9-8884	04.06.2013 09:47	97.78%	100%	75%	100%	0%	3.57%	4.08%	54.35%
49.9-9022	13.06.2013 10:05	100%	100%	70.97%	100%	100%	7.14%	10.20%	69.76%
49.9-9090	21.06.2013 08:57	100%	100%	67.86%	100%	88.89%	66.67%	1.92%	75.05%
49.9-9091	21.06.2013 08:58	100%	100%	67.86%	100%	100%	69.23%	1.92%	77%
49.10-9226	11.09.2013 18:15	100%	100%	100%	91.67%	0%	0%	0%	55.95%
49.10-9234	11.09.2013 18:19	0%	55.56%	68.18%	0%	100%	25.93%	100%	49.95%
49.10-9254	11.09.2013 18:31	100%	100%	96%	0%	12.50%	0%	1.92%	44.35%

Le tableau ci-dessous démontre également une valeur extrême. En effet, le vote 49.10-9234 concernant la motion Büchler (pdc, SG) « Rente AI pour les agriculteurs souffrant d'une invalidité partielle » est très différent pour deux partis au comportement de vote relativement stable : le PS et l'UDC. Cette proposition, classifiée de favorable aux revendications des personnes handicapées, a reçu un soutien unanime de l'UDC et un rejet tout autant unanime du PS.

Concernant les observations, il est à noter que la dispersion des observations est importante pour les partis du centre. A l'inverse, les observations concernant le PS, les Verts et l'UDC sont relativement stables (voir ci-dessous, graphique 1). A partir de ces pourcentages, nous avons calculé une droite de tendance pour chaque parti (voir graphique 2).

GRAPHIQUE 1 : Evolution du soutien des parlementaires à la politique du handicap



GRAPHIQUE 2 : Tendence du comportement de vote des partis pour la politique du handicap au sein du Conseil national

